

Après la baisse annoncée de 5€ par mois des APL, l'État annule des crédits 2017 pour la production des logements sociaux

Alors que les nombreux réseaux associatifs et professionnels qui œuvrent en matière de solidarité ont fait part de leur incompréhension face à l'injustice que revêt la récente annonce du Gouvernement sur les APL et rappelé la nécessité d'augmenter l'offre d'hébergement et de logements à très bas loyers, le Mouvement Hlm formule son plus profond mécontentement à l'égard du récent décret d'annulation de crédits du 20 juillet dernier qui a annulé 184,9 millions d'euros en autorisation d'engagement et 130,5 millions d'euros en crédit de paiement sur le programme budgétaire de l'État dédié à l'« Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ».

Concrètement, cette décision prise en catimini, sans concertation aucune alors que les aides à la pierre sont dorénavant placées sous l'égide du Fonds national des aides à la pierre sous gouvernance de l'État, des collectivités locales et des opérateurs de logement social, conduit dans sa traduction budgétaire à renoncer à l'engagement, en 2017, de 12 000 logement PLAI (logements sociaux aux loyers les plus bas). Dangereuse pour les politiques de solidarité, cette décision l'est aussi pour l'emploi dans le secteur du bâtiment.

Pour Jean-Louis Dumont, président de l'Union sociale pour l'habitat : « *Après une décision prise à la hussarde sur les APL, ce sont maintenant les logements très sociaux qui sont dans le « viseur de Bercy » alors que le Gouvernement annonce une « loi sur le logement » à l'automne. Il est temps de revenir à la raison, de prendre la mesure des difficultés des familles les plus modestes et d'ouvrir une réelle concertation dans l'intérêt des politiques de solidarité afin d'assurer des conditions de logement et des conditions de vie décentes à tous nos concitoyens* »

Le Décret n° 2017-1182 du 20 juillet 2017 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance, publié au JO n° 0169 du 21/07/2017, a procédé à l'annulation de 184,9 M€ en autorisation d'engagement et 130,5 M€ en crédit de paiement sur le programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » de la mission « Égalité des territoires et logement (dont 50,3 M€ en autorisation d'engagement et 54,5 M€ en crédit de paiement au titre de la réserve de précaution et donc une baisse des crédits normalement mis en œuvre de 130,6 M€ en autorisation d'engagement et 76 M€ en crédit de paiement). Si l'on retient la référence de l'aide unitaire au PLAI (11 000 €), le repli de 130,6 M€ d'autorisation d'engagement minimales attendues conduit à renoncer à la production de 12 000 PLAI.

Le Fonds national des aides à la pierre (FNAP) est un établissement public à caractère administratif créé par la loi de finances pour 2016 (art.144). Le fonds est soumis aux dispositions du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (CCH : R.435-9). Il est chargé de contribuer, sur le territoire métropolitain, au financement des opérations de développement, d'amélioration et de démolition du parc de logements locatifs sociaux (...). Son conseil d'administration est composé de quinze membres : cinq représentants de l'État, cinq représentants d'organismes intervenant dans le domaine du logement social et cinq représentants du Parlement et des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Paris, le 28 juillet 2017

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 730 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2015, 84 500 logements locatifs et foyers ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,8 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accession sociale à la propriété : 12 400 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. **Pour en savoir plus : www.union-habitat.org**

Contacts presse : Joachim Soëtar / Christine Dalle / Alice Grapinet - Direction de la Communication
Tél. : 01 40 75 52 70 ou 07 64 57 85 66